

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 17 juillet 2020 relatif aux attributions et à l'organisation
du Centre national du soutien logistique du Blanc (Indre)**

NOR : INTJ2018545A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur, notamment son article 20-4 ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre),

Arrête :

Article 1^{er}

Le Centre national de soutien logistique est la plateforme centrale logistique opérationnelle chargée du stockage, de l'acheminement et de la distribution, en métropole, en outre-mer comme à l'étranger, de l'armement, des munitions et des matériels au profit de l'ensemble des formations de la gendarmerie, ainsi que des directions et services relevant du ministère de l'intérieur.

Il assure en outre la maintenance de certains matériels, voire la production de petites séries d'équipements techniques.

Article 2

Le Centre national de soutien logistique est rattaché organiquement au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Il exerce ses missions en appui du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur.

Article 3

Le Centre national de soutien logistique est placé sous le commandement d'un officier supérieur de la gendarmerie.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le Centre national de soutien logistique est constitué notamment :

- d'un bureau transport ;
- d'un bureau logistique ;
- d'un bureau des munitions ;
- d'un bureau gestion soutien.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET